

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/06/17-4/10****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023889-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

OBJET : Programmation du Fonds Social Européen (FSE) pour 2022. Crédits REACT EU. Fin de l'expérimentation du dispositif de médiation vers l'emploi sur les territoires de Nemours, Montereau, Coulommiers et Meaux.

Une expérimentation de dispositifs de médiation vers l'emploi a été lancée en 2018 par le Département de Seine-et-Marne. Cette expérimentation concernait en particulier le dispositif I.O.D (Intervention sur l'Offre et la Demande) qui accompagne les entreprises dans le recrutement sur mesure de bénéficiaires du RSA sur les territoires de Coulommiers ainsi que Nemours-Montereau. La convention attribuant une subvention du FSE sur le dispositif porté par Seine-et-Marne attractivité, est arrivée à expiration. Un appel à projet a été lancé afin de finaliser l'expérimentation sur ces cantons. La programmation des crédits FSE correspondants s'élève à 197 124,89 euros sur les années 2021/2022.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

VU le Règlement (UE) 2020/460 du Parlement européen et du Conseil du 30 mars 2020 modifiant les règlements (UE) no 1301/2013, (UE) no 1303/2013 et (UE) no 508/2014 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à mobiliser des investissements dans les systèmes de soins de santé des États membres et dans d'autres secteurs de leur économie en réaction à la propagation du COVID-19 (initiative d'investissement en réaction au coronavirus) ;

VU le Règlement (UE) 2020/558 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2020 modifiant les règlements (UE) no 1301/2013 et (UE) no 1303/2013 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à offrir une flexibilité exceptionnelle pour l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens en réaction à la propagation de la COVID- 19,

VU le Décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 et arrêté du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014-2020,

VU l'Arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret no 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020

- Vu l'Arrêté du 25 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020),

VU le Programme opérationnel national FSE "Emploi et Inclusion" 2014-2020,

VU les avenants n° 2, 3 et 4 à convention de subvention globale FSE pour le Département de Seine-et-Marne pour la période 2018 à 2022,

VU l'avis du comité de sélection du 9 mai 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n°4/07 en date du 16 décembre 2021, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/03 en date du 17 juin 2022, approuvant le budget supplémentaire du Département pour l'année 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le résultat obtenu à l'issue du comité de sélection organisé suite à l'appel à projets lancé par le Département pour la mise en œuvre du dispositif de médiation active entre entreprises et bénéficiaires du RSA sur les territoires de Coulommiers, Nemours, Montereau et Meaux et d'attribuer à la structure retenue, dont le nom figure en annexe n° 1 de la présente délibération, une subvention du Fonds Social Européen d'un montant total de 197 124,89 €. Cette subvention sera prélevée sur le budget départemental : dispositif d'insertion, Opération « Projet accès à l'emploi (AE 2022) »,

Article 2 : d'approuver le projet de convention à conclure avec la structure visée à l'article 1 ci-dessus, constituant le mandat, tel que joint en annexe n° 2 de la présente délibération,

Article 3 : d'approuver, conformément à la décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011, la création d'un service d'intérêt économique général (SIEG) tel que défini en annexe du présent projet de convention visé à l'article 2,

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département en qualité d'organisme intermédiaire la convention visée à l'article 2 ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne